Domaine skiable de Puy-Saint-Vincent

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins

Vallon du Fournel (Thibaut Blais)

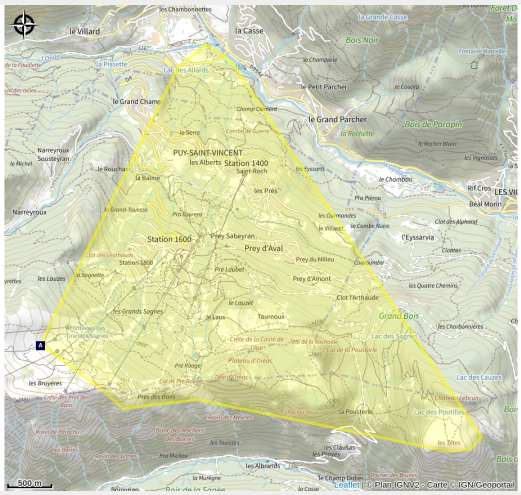

Un site de ski de randonnée sans enneigement artificiel offrant de superbes points de vue sur le Pays des Écrins.

La station de Puy-Saint-Vincent vous propose 13 kilomètres d'itinéraires de ski de randonnée.

Ce site d'altitude, aux configurations alpines et à l'enneigement exceptionnel vous permet d'accéder à de nombreux points de vue et vous offre des panoramas uniques sur le Mont Pelvoux, le vallon du Fournel et la vallée de la Durance. Vous évoluerez entre plaines ensoleillées et forêts de mélèzes gelées.

Infos pratiques

Pratique : Ski de randonnée

Thèmes : Col et sommet, Faune, Point de vue

Description

Le point de départ des itinéraires de ski de randonnée se trouve au chalet nordique. Porte-manteau, casier à vêtements et thé chaud sont à disposition des usagers au chalet.

Accès routier :
Depuis la N94 Gap-Briançon, bifurquer à l'Argentière-la-Bessée, direction Puy-Saint-Vincent.

Parking et accès au chalet nordique :

Accès depuis la station 1400 :
Une fois garé à la station 1400, prendre le télésiège des Prés. Au sommet du télésiège, traverser avec précaution la piste de ski alpin afin de rejoindre, juste en face, l'entrée du domaine nordique. Une fois sur la piste de ski de fond, suivre la signalétique indiquant le chalet nordique.
Depuis la station 1400, il est également possible de rejoindre le chalet nordique en empruntant l'itinéraire ski de randonnée "Pré Rouge", environ à mi-chemin, vous croiserez la piste d'accès au chalet nordique depuis la station 1600.

Accès depuis la station 1600 :
Une fois garé à la station 1600, rejoindre le chalet nordique en traversant avec précaution la piste de ski alpin depuis le front de neige pour rejoindre la piste partagée "Accès 1600" (1 km aller).

Accès depuis la station 1800 :
Une fois garé à la station 1800, l'accès au chalet nordique se fait par la piste partagée "Accès Pré Loubet" (1,5 km aller).

Accès par la route du Col :
Depuis Prey d'Aval, après la station 1400, rejoindre le col de la Pousterle par l'itinéraire "Route du Col" (2,5 km aller).

Liens utiles :

Pour consulter les conditions d'enneigement du domaine, cliquez ici.

Informations disponibles sur les accès et les transports dans l'onglet infos pratiques de notre site.

Le domaine skiable est interdit d'accès après 16h30.
Permettez le damage en toute sécurité et sérénité pour les chauffeurs. En évoluant sur les sections damées (à pied ou en raquettes), vous laissez des traces qui vont durcir durant la nuit et rester le lendemain matin.

Pensez à votre propre sécurité !
N'oubliez pas qu'un engin de damage en utilisation présente des risques (visibilité limitée à l'intérieur et pièces puissantes en mouvement rotatif). Certaines machines sont équipées de treuil avec un câble en tension déroulé sur près de 1000m sur les

pistes de ski alpin en préparation. Ce câble, à hauteur d'homme, ne se voit pas la nuit et peut présenter des risques de mort.

Situation géographique

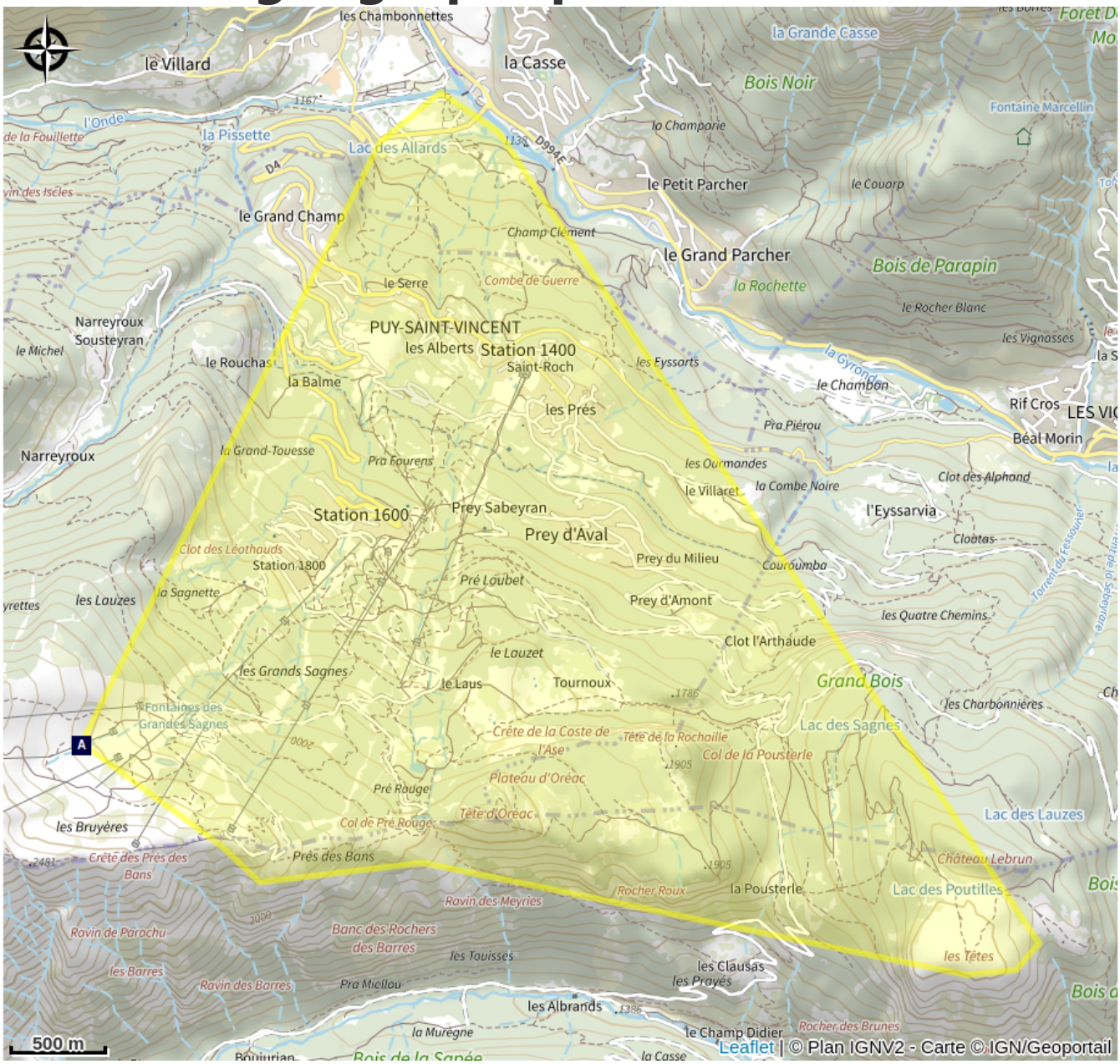

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Les tarifs des activités hors ski de fond sur le domaine nordique sont disponibles ici et en vente aux caisses des remontées mécaniques ainsi qu'au chalet nordique de Puy Saint Vincent.

Quelques règles :

→ Vous empruntez ces itinéraires sous votre propre responsabilité. Informez-vous des conditions météorologiques, nivologiques et des risques d'avalanche éditées par Météo France, mais aussi des Bureaux d'Information Touristique ou des Chalets nordiques avant votre départ.

→ Vous devez impérativement vous munir du matériel de sécurité : DVA, pelle, sonde, kit de premiers secours.

→ La pratique des activités nocturnes sur les domaines nordiques est interdite. Elle doit être encadrée par un professionnel et soumise obligatoirement à l'autorisation du service des pistes.

→ Plusieurs itinéraires sont partagés avec les skieurs de fond, les randonneurs raquettes/piétons, les chiens de traineau et les traileurs. Soyez prudents.

→ Il est interdit de remonter le long des pistes de ski sauf si le balisage vous l'indique. Dans ce cas, vous n'êtes pas prioritaires lorsque vous traversez ces pistes.

→ Respecter la signalétique : dangers, interdictions, sens des pistes, entre autres.

→ Ne surestimez pas vos capacités !

→ Emportez vos déchets !

→ Lors de vos montées et descentes en hors-piste, vous pourriez croiser des zones clôturées en triangle : il s'agit de zones de mise en défens des zones d'hivernage du tétras lyre. Respectez ces zones et ne les traversez pas.

→ N'hésitez pas à vous munir d'un topo-guide pour avoir à portée de main toutes les informations sur les itinéraires ski de randonnée.

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo avant votre départ et de ne pas surestimer vos possibilités. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Coordonnées des Secours Montagne : 112

Source

Pays des Ecrins

https://www.paysdesecrins.com